



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 19 mai 2016

Analyse de la propriété par la Tribune de Genève : Il faut remédier à la sous-représentation de la propriété individuelle

La loi 11408 soumise en votation populaire le 5 juin 2016 est susceptible de permettre à des locataires de devenir propriétaires. Cela est particulièrement vrai pour les zones urbanisées et pour la Ville de Genève. Ainsi, un rééquilibrage modeste entre locataires et propriétaires mais aussi entre qualité de propriétaires pourrait se faire tout en garantissant de maintenir des logements en ville.

La très intéressante analyse des données du Registre foncier proposée ce jour par la Tribune de Genève, va à l'encontre des clichés et des idées préconçues. La propriété individuelle est sous-représentée à Genève.

L'on constate en effet une très forte prédominance - en superficie - de propriétés publiques et parapubliques en Ville de Genève (56%) et en périphérie (44%). C'est proprement gigantesque même si certaines parcelles sont des espaces verts ou des cimetières. Si l'on ajoute à cela les propriétaires institutionnels que sont les caisses de pensions des fonctionnaires puis celles des privés et les assureurs, l'on doit imaginer arriver à des proportions cumulées qui sont décuplées.

Au fond, la structure de la propriété à Genève, que certains voulaient décrire comme appartenant à quelques particuliers (même à travers des sociétés), est erronée. Certes, l'on apprend que quelques familles genevoises sont actives de longue date dans le domaine et détiennent plusieurs immeubles, mais l'on comprend que face aux mastodontes publiques et institutionnels, leur part est congrue.

Cela étant, le constat est affligeant car il faut déduire de cette étude que la propriété de son propre logement est repoussée en périphérie quand ce n'est pas dans le canton de Vaud ou en France voisine. La société genevoise pâtit de ce déséquilibre socio-culturel.

Il faut permettre aux locataires genevois, en place depuis 5 ans, de racheter leur propre logement lorsque le propriétaire est d'accord leur vendre. Le prix plafond imposé par la loi de CHF 6'900 par m2 PPE, couplé aux taux hypothécaires historiquement bas constitue une opportunité très intéressante pour les locataires. C'est l'opportunité de constituer une épargne et, le cas échéant, de transmettre un bien à ses enfants. Consulter : www.rachetersonlogment.ch

Contact :

Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

La CGI en bref...

La CGI est présidée par M. Bertrand Reich.

Son Secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 95 ans, la CGI compte 6'600 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accèsion à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

www.cgionline.ch